

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice :11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants : 09

Date de la convocation : 25/03/2023

Date d'affichage : 25/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 du mois de Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane -COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - REVOL Gilbert - ALMAÏDA Marie- Corinne MIGUET.

Excusés : - GONSETH Mathilde - PADEY Guillaume -

Jacquet Patricia est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023-07

Objet : Réhabilitation du logement de Malacôte– affectation des travaux

Vu la consultation lancée par le maitre d'œuvre Bati-Concept en date du 26 octobre 2020 ;
Vu la commission la Commission des Travaux du 4 décembre 2020 ;
Vu la délibération n°28-2020 du 8 décembre 2020 portant choix des entreprises ;
Vu la délibération n° 2022-05 du 4 février 2022 portant substitution d'entreprises pour le lot 3.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter la modification d'affectation des travaux de façade.

- De valider l'offre de l'entreprise ADI pour un montant de 3 500€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification proposée.
- **AUTORISE M.** le Maire à signer le devis de travaux relatifs à ce dossier.

Loisieux, le 31 Mars 2023.

Le Maire,
C. GARIOUD

